

## ARTISTES ET TECHNICIENS INTERMITTENTS DU SPECTACLE : APPEL AU MOUVEMENT UNITAIRE A RENFORCER LE VOTE !

Début 2014, il y a trois ans presque jour pour jour, un puissant mouvement unitaire, principalement porté par la Fédération Cgt spectacle et la CIP, a enclenché une lutte déterminante pour les droits des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

Depuis 2014, nos mobilisations ont permis de suspendre la mise en œuvre du différé prévu par la Convention Unedic, et en 2016, obtenu par une négociation spécifique, l'accord du 28 avril qui efface le cataclysme de 2003.

Mais la lutte a aussi permis d'obtenir la mise en œuvre d'aides à l'emploi, alors que les professionnels dans les AG faisaient part de leurs difficultés à vivre de leur métier.

Dans la foulée des « marches pour la culture », nous avons gagné la fin de la baisse du budget du ministère la Culture en matière de sécurité sociale, conjointement avec le collectif des matermittentes, nous avons pu améliorer l'accès aux indemnités journalières, bien au-delà de nos professions, pour tous les salariés à emploi discontinu.

Jusqu'au 13 janvier, les salariés des très petites entreprises (TPE) peuvent voter pour leurs représentants syndicaux, même si les conditions d'organisation du vote (avoir travaillé en décembre 2015 dans une TPE) écartent injustement beaucoup d'entre vous.

Ce vote est crucial pour déterminer le poids relatif de chaque organisation : même si nous recherchons toujours l'unité la plus large, à commencer avec les organisations qui nous sont proches, comme au cours de la lutte contre la loi Travail, il est essentiel de renforcer le vote Cgt !

Il nous permet de négocier au mieux chacune des conventions collectives du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

Ils déterminent le nombre de nos représentants dans la formation continue, aux prud'hommes, et bien sûr nous donne une représentativité encore plus grande pour la négociation des droits à l'assurance chômage, que ce soit au régime général, comme pour les droits des intermittents du spectacle.

Si certaines organisations tentent de tirer la couverture à eux, au gré parfois de revirements à 180 degrés, objectivement la seule confédération syndicale à avoir lutté constamment et obtenu ces nouveaux droits, c'est la Cgt, dans le respect du mouvement unitaire!

POUR DEFENDRE NOS DROITS, EN CREER DE NOUVEAUX, POUR NOS PROFESSIONS COMME POUR LES SALARIE-E-S, VOTONS AVANT LE 13 JANVIER!

Site de la Cgt : <u>Elections TPE, le vote par Internet c'est simple</u>

Site du ministère du Travail : Le vote en ligne

Paris, le 09/01/2017.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au <a href="www.fnsac-cgt.com">www.fnsac-cgt.com</a> - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - Tel. : 01 48 03 87 60